

Bildungsplanung und Evaluation



BiEv 7/08

Lehrvertragsauflösung: Chancen und Risiken für den weiteren Ausbildungsweg

**Ergebnisse aus dem
Projekt LEVA**

**Evi Schmid
Barbara E. Stalder**

September 2008

L'essentiel en bref

Depuis 2004, le projet LEVA a pour vocation d'analyser la fréquence, les origines et les conséquences des résiliations de contrats d'apprentissage dans le canton de Berne. Lors de la première phase du projet, près de 1300 apprenti-e-s dont le contrat d'apprentissage venait tout juste d'être résilié ainsi que leurs formateurs et formatrices ont été interrogé-e-s. Environ 550 de ces jeunes ont fait l'objet d'un nouveau sondage quelques mois plus tard. Les statistiques cantonales sur les contrats d'apprentissage ont par ailleurs été exploitées afin de calculer le taux de résiliation des contrats. Les résultats de la première phase du projet sont résumés dans trois rapports.

Au printemps 2007, environ 1200 jeunes ont encore une fois été interrogés deux à trois ans après la résiliation de leur contrat d'apprentissage. Ce sondage se concentre sur la reprise par les jeunes d'une formation certifiante du cycle secondaire II et sur leur situation scolaire et professionnelle depuis la résiliation de leur contrat d'apprentissage.

Le présent rapport aborde les points suivants:

- la réinsertion des jeunes après la résiliation du contrat d'apprentissage, les solutions de raccordement et le déroulement de la formation après la reprise,
- la situation des jeunes du point de vue professionnel et de la formation après la résiliation du contrat d'apprentissage,
- le choix de la profession et de la place d'apprentissage après la résiliation du contrat d'apprentissage, les souhaits et projets des jeunes pour la suite de leur formation et le soutien qui leur est apporté à ce niveau et
- les facteurs favorisant ou enrayant la réinsertion des jeunes.

Réinsertion et solution de raccordement

Dans les trois années suivant la résiliation de leur contrat d'apprentissage, environ trois quarts des jeunes reprennent une formation certifiante du cycle secondaire II. Les chances de se réinsérer sont particulièrement élevées dans les deux mois suivant la résiliation du contrat: Plus de la moitié des jeunes qui reprennent une formation le font peu de temps après la résiliation du contrat. Il s'agit principalement de jeunes qui ont la possibilité de poursuivre leur formation dans une autre entreprise formatrice ou à un autre niveau d'exigence et ne sont pas obligés de tout recommencer.

Le nombre de jeunes reprenant une formation diminue proportionnellement au temps écoulé depuis la résiliation du contrat d'apprentissage. Après une interruption de deux ans ou plus, les jeunes ont très peu de chances de continuer leur formation ou d'en commencer une nouvelle. S'ils n'ont pas commencé de nouvelle formation dans cette période, ils ne le feront probablement plus jamais.

Par ailleurs, tous les jeunes qui reprennent leur formation après la résiliation de leur contrat d'apprentissage ne parviennent pas à l'achever: Environ 15 % d'entre eux revivent une nouvelle résiliation de contrat d'apprentissage ou une interruption de leur scolarité. En tout, ce sont au final un tiers des jeunes qui restent à long terme sans diplôme professionnel après la résiliation de leur contrat. La majorité d'entre eux n'a pas commencé de nouvel apprentissage, de formation élémentaire ni repris l'école dans les deux années suivant la résiliation du contrat. Certains jeunes, bien qu'ayant continué leur formation après la résiliation de leur contrat d'apprentissage, abandonnent définitivement le secteur de la formation post-obligatoire après avoir vécu une nouvelle résiliation de contrat, l'interruption de leur formation scolaire ou un échec à un examen. Pour citer quelques chiffres: Dans le canton de Berne plus de 600 jeunes ayant subi une résiliation de contrat restent longuement sans diplôme professionnel.

Formation et activité professionnelle après la résiliation du contrat d'apprentissage

Suite à une résiliation du contrat d'apprentissage, plusieurs situations peuvent se présenter au niveau de la formation et de l'activité professionnelle. L'exercice et l'absence d'une activité professionnelle sont les deux situations les plus remarquables qui ressortent. Environ un tiers des jeunes travaillent pendant une période plus ou moins longue après la résiliation de leur contrat. Cela vaut notamment pour les jeunes se réinsérant après une longue interruption ou qui ne reprennent plus jamais de formation: Après la résiliation de leur contrat d'apprentissage, la majorité de ces jeunes travaillent au minimum pendant une courte durée, mais le plus souvent pendant plusieurs mois. Près d'un tiers de tous les jeunes sont aussi concernés par l'absence d'activité professionnelle sur une durée plus ou moins longue. Un bon sixième se sont inscrits à l'ORP et un petit cinquième des jeunes interrogés ont aussi eu une phase ne suivant aucune formation et n'ayant pas d'activité professionnelle du tout. La plupart d'entre eux étaient malades ou simplement à la maison, d'autres étaient mères ou femmes au foyer et encore d'autres effectuaient leur service militaire.

Les formations transitoires, les formations de courte durée ainsi que les mesures de marché du travail sont certes moins représentées que l'exercice d'une activité professionnelle ou le chômage, mais elles occupent une place particulière lorsque les jeunes se réinsèrent: Les jeunes ayant suivi une formation transitoire, une autre formation de courte durée ou ayant bénéficié d'une mesure de marché du travail reprennent plus fréquemment une formation que ceux qui n'ont pas opté pour ces solutions.

Choix de la profession et de la place d'apprentissage après la résiliation du contrat d'apprentissage

En dépit de la résiliation de leur contrat d'apprentissage, la grande majorité des jeunes interrogés souhaitent continuer leur formation et obtenir un diplôme. La plupart ont même des

souhaits bien définis pour la suite de leur formation. Ce sont principalement les jeunes se réinsérant après une longue période d'interruption ou ne reprenant pas du tout de formation qui ne savaient pas, au moment de la résiliation de leur contrat d'apprentissage, quel chemin emprunter pour la suite.

Les jeunes qui ont pu directement continuer leur formation n'ont pas été obligés de se préoccuper de manière trop active du choix d'une profession ou de la recherche d'une place d'apprentissage, la plupart d'entre eux ayant pu rester dans la même entreprise formatrice. En revanche, les jeunes reprenant une formation après une longue période d'interruption ont cherché activement une nouvelle place de formation. Beaucoup d'entre eux ont consulté un conseiller ou une conseillère d'orientation professionnelle, se sont rendus dans un centre d'orientation professionnelle ou ont effectué un stage. La majorité d'entre eux a en outre effectué un stage pratique.

La plupart des jeunes qui ne se sont pas réinsérés après la résiliation de leur contrat d'apprentissage ont également fait des efforts pour trouver un métier et une place d'apprentissage. Cependant, certains ont trouvé tôt ou tard un emploi et arrêté (provisoirement) de chercher une place de formation. D'autres renoncent (pour le moment) à une formation pour des raisons médicales ou personnelles. Il y a aussi ceux qui ont cherché activement une nouvelle place de formation pendant longtemps et qui, parfois trois années plus tard, n'abandonnent toujours pas leur projet. Un grand nombre de jeunes ont envoyé d'innombrables candidatures et se sont montrés très flexibles. D'une manière générale, il y a peu de différences entre les efforts des jeunes qui ont repris une nouvelle formation après une longue période d'interruption et ceux qui ne se sont pas réinsérés. Les résultats montrent cependant, que ces derniers ne sont pas aussi sûrs d'eux quant au choix d'une profession et qu'ils sont défavorisés sur le marché des places d'apprentissage.

Facteurs de la réinsertion

Tous les jeunes n'ont pas les mêmes chances de pouvoir continuer leur formation après avoir subi une résiliation de leur contrat d'apprentissage. Ceux qui ont déjà connu des résiliations de contrat d'apprentissage à plusieurs reprises, qui éprouvent des difficultés scolaires ou qui sont d'origine étrangère ont moins de chances de pouvoir reprendre une formation.

Le conseil en matière d'orientation professionnelle ainsi que l'accompagnement des jeunes s'avèrent particulièrement utiles: Les jeunes qui sont soutenus par les formateurs et les formatrices, par le corps enseignant des écoles professionnelles ainsi que par la surveillance des apprentissages ont plus de chances de reprendre une formation que les jeunes qui ne bénéficient d'aucun soutien.

Les formations transitoires ainsi que les mesures de marché du travail se révèlent également d'une grande utilité: Les jeunes qui, suite à la résiliation de leur contrat d'apprentissage, ef-

fectuent une année scolaire de préparation professionnelle, un préapprentissage, un stage ou un semestre de motivation, augmentent leurs chances de pouvoir commencer une nouvelle formation.

Conséquences et mesures

Les résultats de la troisième étude LEVA confirment le fait que la prévention de la résiliation des contrats d'apprentissage doit viser deux objectifs: D'une part, des mesures doivent être prises pour diminuer le grand nombre de résiliations. Des mesures allant dans ce sens ont déjà été introduites.

D'autre part, il faut renforcer les efforts effectués pour encourager les jeunes à se réinsérer après une résiliation de leur contrat d'apprentissage. Le conseil et l'accompagnement de ces jeunes joue un rôle important: Ils doivent être soutenus de manière ciblée par des spécialistes. L'accompagnement doit commencer le plus tôt possible, doit être accessible et initié non seulement par les jeunes mais aussi par les spécialistes. Il est également important que l'accompagnement ne s'arrête pas à la réinsertion des jeunes, mais se poursuive jusqu'à l'obtention du diplôme. En outre, il ne faut pas négliger les offres et mesures qui existent après la résiliation d'un contrat d'apprentissage: Il est essentiel d'encourager les jeunes à suivre les formations transitoires qui sont orientées vers le cycle secondaire II. Les jeunes qui ont quelques années de plus et montrent une grande motivation après la résiliation de leur contrat d'apprentissage doivent aussi avoir accès à cette offre.

Il est tout aussi important de soutenir les jeunes présentant des difficultés scolaires, en particulier ceux qui suivent une formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une AFP. Il est nécessaire de soutenir ces jeunes ainsi que leurs formateurs ou formatrices de manière ciblée, lorsque la réussite de leur formation est compromise. Aussi les jeunes qui ne remplissent pas les conditions pour suivre une formation de deux ans avec AFP doivent être particulièrement encouragés, par exemple au moyen d'offres spéciales de formation.

Enfin, il faut mentionner que les adultes disposant d'une longue expérience professionnelle ont, eux aussi, la possibilité d'obtenir un diplôme de fin d'apprentissage a posteriori.